

Il leur faut relier les éléments de cette construction et les adapter aux pratiques des éleveurs en essayant d'en comprendre le bien-fondé sans les taxer d'irrationalité. Cela dépasse très largement le champ de la génétique animale, et même celui de la zootechnie, pour rejoindre des aspects culturels très négligés jusqu'ici, parce que supposés inscrits dans le bon sens des chercheurs : ce n'est plus suffisant aujourd'hui.

Bref, entre la voie de la génétique et de son accompagnement physiologique d'une part et celle de l'amélioration animale *sensu lato* il y a incontestablement l'objet d'un débat. Ce dernier doit prendre en compte le

retour de finalités de l'élevage qui avaient été oubliées et intégrer des éléments de l'amélioration animale qui dépassent les effets des gènes sur des caractères privilégiés, dans des milieux très maîtrisés et en liaison avec des groupes d'éleveurs répondant à des modèles et des formes d'organisation particuliers •

A consulter :

CRANNEY J., SERVOLIN C., 1967. A propos de la loi sur l'élevage. *Bull. techn. agric.*, 223, 695-708.

Un pacte rural pour la France par Jean-Pierre Soisson

En 1970, jeune député à l'Assemblée nationale, je créais avec Jean-Philippe Lecat et Bernard Stasi le Groupe d'étude parlementaire pour l'aménagement rural. Je proposais que le ministère de l'Agriculture devienne « le ministère de l'Aménagement de l'Espace rural ».

Devenant en 1992 ministre de l'Agriculture, je persiste et je signe. J'ai demandé à Pierre Bérégovoy de prendre le titre et d'exercer les responsabilités de ministre de l'Agriculture et du Développement rural.

Plus que jamais, je suis convaincu que les problèmes de l'agriculture et du développement rural sont indissociables, qu'ils doivent être traités de concert par une approche globale des enjeux.

Lors de ma première intervention télévisée, le dimanche 11 octobre à *YHeure de vérité*, j'ai proposé aux agriculteurs de conclure avec la nation un pacte rural.

Pourquoi un tel pacte ? Parce que l'agriculture française s'est toujours développée dans le cadre d'un accord avec la société. Il appartient aux pouvoirs publics et aux dirigeants professionnels de définir les conditions de cet accord.

Le premier pacte après la guerre fut le **pacte alimentaire** : il donna aux agriculteurs comme fonction première la mission de nourrir les Français.

Ce fut ensuite, dans les années 70, le **pacte économique** qui chargea les agriculteurs d'assurer l'équilibre des comptes extérieurs par l'exportation et, ce faisant, de favoriser le développement du pays.

Aujourd'hui, un nouveau contrat doit être conclu entre la France et son agriculture, le **pacte rural**, qui confie aux agriculteurs le rôle de **cultiver l'environnement** en complément de leurs activités principales de production. Un rôle au carrefour de la production alimentaire et de l'équilibre biologique. Un rôle complexe mais essentiel.

Bien souvent, on évoque la nécessité de protéger ou de sauvegarder l'environnement. D faut aller plus loin : ma conviction est que l'on doit cultiver l'environnement.

Une telle mission ne peut être accomplie gratuitement. Les agriculteurs rendent un véritable service à la collectivité ; ce service doit être évalué et rémunéré.

Le temps est venu d'organiser, dans le cadre d'une politique globale de développement rural, une rémunération des agriculteurs et des forestiers pour leur activité de gestion et d'aménagement de l'espace rural en complément de leur activité de production.

Sous quelles formes ?

Je voudrais marquer quelques pistes de recherche.

- **D'abord, en mettant en place une rémunération directe dans les zones les plus critiques**, comme les marais, les hautes vallées alpines, les régions en voie de désertification.

Dans le projet de budget pour 1993, des crédits de près de 100 millions de francs sont prévus à cet effet pour une « couverture » de 120 000 hectares.

- **Ensuite, en développant le tourisme rural** : je crois aux possibilités du tourisme rural. En France, 2% seulement des agriculteurs ont des revenus provenant du tourisme, contre 10% en Suisse ou en Autriche, plus de 20% dans les pays Scandinaves.

La demande pour le « tourisme vert » est forte ; elle répond à un besoin d'authenticité des habitants des villes. Mais elle suppose que les réponses apportées portent la marque d'un professionnalisme accru. Nous devons donc accroître nos efforts en faveur du tourisme rural, développer la formation et l'information des agriculteurs comme les moyens mis à leur disposition.

- **Il s'agit, enfin, de valoriser les produits du terroir.** La demande d'authenticité porte également sur les produits, leur origine, leur qualité. Nous devons aller plus loin encore dans cette voie de la mise en place de labels, de la création d'appellations d'origine, de la transformation de produits de qualité.

Je voudrais que tous me comprennent : la politique du développement rural que j'appelle de mes vœux ne se substitue pas à la politique agricole, elle la complète. Elle doit donc être définie et mise en oeuvre avec les organisations professionnelles, les structures de développement local dans une relation étroite entre l'Etat, les régions et les autres, collectivités locales.

Mon objectif est de parvenir à des objectifs chiffrés avant la fin de l'année à seule fin que nous puissions proposer, pour le prochain plan, des conventions aux régions qui voudraient bien s'engager avec nous dans cette voie. Ce sera l'objet d'un Comité interministériel de développement et d'aménagement rural, que j'ai demandé aux services du ministère de préparer avec la délégation à l'aménagement du territoire •

Extrait du *BIMA* n°1393, 15 octobre 1992